

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-064

L'an deux mille vingt six
Le cinq juin
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mai 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Glières à Petit Bornand 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, M. Jérémie BESNEAU, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS COMBIER, M. Thierry DEBORNE, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Anabelle GOISQUE, M. Guillaume LE CAR, Mme Mélane GROS, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, Mme Karen TAPPAZ, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Sandrine VASSEUR (pouvoir à M. Mickaël MAISTRE), Mme Isabelle CHARRÉ (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Aurélie CHATAIN (pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), M. Alexis VIDONNE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Absents non excusés : M. Jérôme LAMBERSEND, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX.

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Convention de servitude Enedis

M. le Maire expose,

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le projet de convention entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Glières-Val-de-Borne pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle AE-0118 appartenant à la commune de Glières-Val-de-Borne.

Moyennant une indemnité de 15 €.

Cette convention sera formalisée par un acte authentique devant un notaire en vue de sa publication au service de la publicité foncière ; Enedis prendra à sa charge les frais liés à cet acte

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER

